

## Complément à la convention avec la FFCK



Dans le cadre du développement du Raid en France, la F.F.TRI. s'est rapprochée de la FFCK pour construire les bases d'un travail commun. Vous trouverez dans la convention ci jointe les engagements de chaque fédération. Cette convention nationale peut être déclinée au niveau territorial.

L'accord permet notamment :

- Aux licenciés F.F.TRI. d'accéder au système Pagaies Couleurs,
- Aux licenciés F.F.TRI. de participer à des stages de perfectionnement,
- Une synergie sur la formation des cadres (filiale fédérale, filiale guide),
- Aux cadres « raid » d'accéder aux supports pédagogiques FFCK,
- Aux clubs F.F.TRI. d'accéder à certains services de la FFCK.

Nous vous rappelons que les activités de pagaies, dans le cadre de la pratique raid, sont couvertes\* par l'assurance fédérale (\*cf spécificités dans le contrat d'assurance).

- Pour aller plus loin, la FFCK propose aux licenciés F.F.TRI. de disposer d'un titre permanent FFCK à tarif très préférentiel, afin de disposer de tous les avantages des licenciés FFCK notamment de disposer des allègements d'équipements quant à la pratique du pack-raft dans le cadre de leur pratique club. Une fois licencié FFCK ces pratiquants auront des droits identiques aux autres licenciés FFCK (cf. Règlement Intérieur de la FFCK (art.9 de l'annexe 8)).

Concernant le point réglementaire sur le packraft : Pour le moment le packraft est assimilé à une embarcation gonflable tout comme un raft. Les normes d'équipements sont donc différentes que celles du kayak notamment en termes de norme de flottabilité (gilet) (cf. [Article A322-47](#) code du sport).

Pour les manifestations F.F.TRI. Nous attendons la réponse du ministère pour la validation de nos RTS, qui permettrait un aménagement de cette norme pour la pratique dans des cours d'eau à partir de la classe III.

Parallèlement, la FFCK a fait une demande de modification du code du sport concernant les normes des gilets de flottaison sur les embarcations gonflables.

Nous vous tiendrons informé. D'ici là, respectez la réglementation en vigueur dans le cadre de votre pratique club (ex : le gilet 50N n'est pas adapté pour la pratique du packraft dans de la classe III)

**Côté pratique :**

- La licence FFCK est une licence sur année civile
- Pour autant si vous voulez la prendre dès la rentrée, c'est possible !
- La prise de licence se fera de façon groupée, les demandes sont centralisées par la CTN, [cgrossoeuvre@fftri.com](mailto:cgrossoeuvre@fftri.com) . Les demandes devront lui parvenir :
  - o Av le 25 août 2021 pour une licence de septembre à décembre 2021 + 2022
  - o Av le 15 décembre 2021 pour la licence 2022

Pour ces licences, vous serez rattaché à un club spécifiquement créé, sauf si vous souhaitez être rattaché à un club, et dans ce cas vous devrez vous acquitter des montants des adhésions clubs.

**Tarifs :**

- Licence FFCK loisirs 2022 : 15€ (19 euros à partir de septembre 2021+2022)
- Licence FFCK compétition : 20€ (25 euros pour une prise de licence au 1er septembre)